

**SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°30/2025

**Séance du 8 Octobre 2025 - 9h30**

**RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À ROCHEFORT**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 24 septembre 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Nathalie COLLARD, Région Nouvelle Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT  
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

Membres excusés :

Élise LAURENT-GUÉGAN (pouvoir à Margarita SOLA), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (pouvoir à Rémi JUSTINIEN),  
Région Nouvelle Aquitaine  
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

**Contexte**

Une apprentie en communication a été recrutée en septembre 2024. Son contrat d'apprentissage a été prolongée jusqu'au 31 octobre 2025. Il est envisagé de lui proposer de poursuivre ses missions dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour une période de deux mois.

**Poste**

Ses missions sont :

- Rédaction de supports d'information et de communication : brochures institutionnelles, posts réseaux sociaux ;
- Création d'invitations, d'affiches, ... ;
- Accompagner les services dans l'élaboration des messages de communication ;
- Participer à la stratégie de communication de la collectivité ;
- Elaborer des plans de communication, définir les outils, les supports (numériques, imprimés, affichages, expositions, ...) ;
- Accompagner les opérations événementielles, adapter la communication à la stratégie du projet, mettre en place des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés ;
- Coordonner les opérations de communication digitale : e-mailing, site institutionnel, newsletter, réseaux sociaux ;
- Être force de proposition dans l'organisation des événements ;

**Profil recherché**

Formation supérieure en communication ou journalisme

**Technicité et compétences indispensables :**

- Maîtrise de l'écriture journalistique (print et web), des principaux langages de la communication.
- Connaissance indispensable de la chaîne graphique et des logiciels PAO.
- Maîtrise des outils bureautiques (Pack Microsoft Office, Libre Office).
- Maîtrise des techniques et outils de communication digitale et de diffusion (mailings, fichiers, emailing).
- Bonne connaissance de l'environnement territorial

**Technicité et compétences appréciées :**

Le poste sera créé pour une période de 2 mois (du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 31 janvier 2026), à temps non complet à raison de 21h par semaine et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

**Décision du comité syndical**

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

**Votes :**

Pour : 20

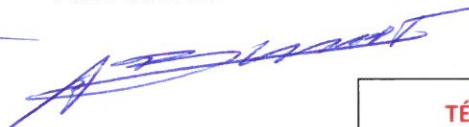
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN

Le Secrétaire de Séance,  
Alain BURNET



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2025 \_\_\_\_

**Accusé de Réception Préfecture**  
Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2025